

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 24 JUILLET 2019 A 19H

L'an deux mille dix- neuf et le 24 Juillet à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 16 Juillet 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Étaient présents : - ALLIOT Lucille - ALVADO Régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves BARBERO Michel - BARRIOS-CHETCUTI - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte – DESPIERRE Francis - FAIVRE Sébastien - FOING Jacqueline (présente jusqu'au vote point n°1 question n°6) - GAC Catherine - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : ALBERT Magalie à Lucille ALLIOT - LOURDE Michèle à Sylvie MAILHOL - RUQUET Adolphe à Maryse VEZAT-BARONIA – FOING Jacqueline à SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane (à compter point n°2 question n°6)

Mme MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote.

Le procès-verbal de la séance du 26/06/2019 est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demandes de subventions Conseil Départemental et Région
- Montant loyer caserne gendarmes Rieux-Volvestre

Les élus valident cette demande à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

I) DELIBERATION ARRETANT PLU

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Avant de débiter son exposé et afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt, Mme le Maire demande aux élus concernés à titre personnel par ce dossier, de ne pas prendre part aux débats et de ne pas participer au vote.

Madame le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal dans ses séances du 6 février 2013 et du 21 mai 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Elle indique que la réunion du 18 juillet 2019 avec les personnes publiques associées a permis d'échanger sur le projet de PLU et que la plupart des personnes publiques associées ont émis un avis favorable.

Mme le Maire ajoute qu'une réunion de travail a été programmée en septembre pour prendre en compte les différentes remarques formulées oralement par la DDT.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1 (M.AUDOUBERT)

M. BARBERO, C. GAC et P. MESBAH-LOURDE ne prennent pas part au vote
Adopté à la majorité

- 1) d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame le Maire et est annexé à la présente délibération ;
- 2) d'arrêter le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- 3) de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées et consultées.

II) MESURES NECESSAIRES SEUIL DE CAOUS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune a demandé un rapport d'inspection à l'entreprise FRANCOIS, spécialisée dans les travaux subaquatiques, pour la chaussée de l'ancien Moulin de Rieux-Volvestre dénommée « seuil de Caous ».

Cette inspection a fait apparaître plusieurs désordres :

- Présence de renards dans le corps de la chaussée
- Présence de fuites en partie haute et infiltration
- Légère érosion du coursier aval sur les zones non rejointoyées
- Légères fissures avec trace de calcite

Le rapport rédigé par l'entreprise mentionne que « la chaussée est à réparer d'urgence » pour la sécurité des personnes.

C.GAC demande s'il n'est pas possible de se retourner contre le propriétaire.

M.VEZAT répond que la police de l'eau ne peut pas obliger ce dernier à effectuer les travaux, et que compte tenu de la situation d'urgence il appartient au maire de remédier à cette situation.

M.AUDOUIN quant à lui s'interroge sur la réelle gravité des désordres constatés.

Mme le Maire se fonde sur le rapport d'inspection pour retenir le caractère d'urgence et sollicite l'autorisation d'engager les travaux dès réception du devis.

Les élus procèdent au vote et autorisent à l'unanimité Mme le Maire à engager les travaux

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC avec LED : tranche 2019

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 26/11/18 concernant la rénovation de l'éclairage public dans le village (tranche 2019), le SDEHG a réalisé l'Avant- Projet Sommaire.

La part restant à la charge de la commune pour cette opération a été estimée à 20 885€.

Mme le Maire soumet le lancement de ces travaux au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) CONVENTION OCCUPATION STATION RELAIS RADIO-COMMUNICATION:

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire indique que le syndicat mixte HAUTE-GARONNE NUMERIQUE créé pour mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Haute-Garonne, souhaite installer des équipements sur la parcelle section C n°737, propriété de la commune.

Ces installations permettraient d'assurer la couverture radio-électrique pour les besoins des réseaux de radiocommunications.

R.SANTA-CRUZ indique que c'est la commune de Salles sur Garonne qui est demandeuse et s'interroge sur le fait de savoir pourquoi Rieux- Volvestre devrait accueillir ces équipements.

M.AUDOUBERT répond qu'il faut qu'il y ait un relais sur Rieux-Volvestre pour desservir Salles sur Garonne.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention liant la commune au syndicat mixte HAUTE-GARONNE NUMERIQUE et régissant l'occupation de cette station-relais de radiocommunication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la signature de cette convention :

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 23	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire informe les élus que compte tenu de l'évolution de certains postes ou pour cause de départ en retraite ou suite à mutation, le tableau des effectifs de la collectivité doit être mis à jour.

Mme le maire donne lecture des postes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette mise à jour.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) DEMANDES SUBVENTIONS :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

- 1) Mme le Maire propose de demander une subvention à la Région Occitanie pour le nettoyage de la toiture de la Cathédrale.

Proposition validée à l'unanimité

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme FOING quitte la séance après le vote de ce premier point

- 2) La commune envisage l'achat d'un nettoyeur haute pression pour un montant de 1200 € HT environ et Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour cette acquisition.

Les élus procèdent au vote :

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) REVISION LOYER CASERNE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Au terme d'un bail administratif en date du 22/03/2017, la commune a loué à compter du 01/01/2016 la caserne de gendarmerie pour une durée de 9 ans.

La première période triennale vient de s'achever, le loyer doit donc être révisé pour la deuxième période.

Le Directeur régional des finances Publiques de la Région Occitanie a informé la commune qu'à compter du 01/01/2019 le loyer annuel serait porté de 11 980.94 € à 12 612.00 €.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer cet avenant n°1 au bail de location.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire rappelle l'ensemble des festivités qui se tiendront sur la commune durant l'été

2) A l'initiative de : Yves AUDOUIN

Délibération

Exposé

Information

- 1) M.AUDOUIN souhaite connaître le nom des donateurs et l'utilisation des fonds reçus par la commune au titre du mécénat.

Mme VEZAT répond qu'elle ne peut pas diffuser le nom des donateurs et que le montant perçu à ce jour reste modeste (4 457 €).

Elle ajoute que ces fonds pourraient permettre l'aménagement du jardin jouxtant la Tourasse.

- 2) M.AUDOUIN indique que les volets en bois d'une maison, située rue de l'Evêché ne sont jamais fermés et que c'est dangereux pour la circulation.

Séance levée à 20h

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire de séance,

Sylvie MAILHOL